
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 septembre 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Peggy Bachman, directrice générale adjointe
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Claude Carrette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1541

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 septembre 2022, en y ajoutant les points 30.010 et 50.001 à 50.004.

Adopté à l'unanimité.

CE22 1542

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 1543

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 1544

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE22 1545

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 18 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE22 1546

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE22 1547

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE22 1548

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 4 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE22 1549

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus d'une capacité nominale de 3,5 verges cubes avec équipements et accessoires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19498;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Équipement SMS inc.	Lot # 1	370 120,50 \$
Équipement SMS inc.	Lot # 2	370 120,50 \$
Équipement SMS inc.	Lot # 3	370 120,50 \$
Équipement SMS inc.	Lot # 4	370 120,50 \$
Équipement SMS inc.	Lot # 5	370 120,50 \$
Équipement SMS inc.	Lot # 6	370 120,50 \$
Équipement SMS inc.	Lot # 7	370 120,50 \$
Équipement SMS inc.	Lot # 8	370 120,50 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 444 144,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1225382028

CE22 1550

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc. par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, pour une somme maximale de 27 975 413,10 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 4 956 900 \$ à compter de 2023 et un ajustement récurrent de la base budgétaire de 6 023 000 \$ à compter de 2024;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1229563004

CE22 1551

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux du Lot 0 - Sécurisation temporaire façade nord, dans le cadre du projet de sécurisation et de décontamination de l'ex-caserne 11, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 210 059,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15845;
- 2- d'autoriser une dépense de 42 011,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1228115001

CE22 1552

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à la firme CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 \$ à 463 579,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 905,28 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227737003

CE22 1553

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à La Société des archives affectives pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Notre souffle par-delà », pour une somme de 246 621,38 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et la Société des archives affectives;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 997,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227722005

CE22 1554

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la Convention de la modification du système d'avertissement - sans subvention, entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), Renouveau La Fontaine C-C s.e.n.c. (RLF) et la Ville de Montréal afin que RLF et CN puissent apporter des modifications (feux temporaires et préemption) permettant de sécuriser les intersections Dubuisson / Honoré-Beaugrand et Souigny / Honoré-Beaugrand dans le contexte des chemins de détours mis en place pour le projet de réfection majeure du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1221019003

CE22 1555

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Association des pompiers auxiliaires de Montréal (PAM) afin de procéder à la restauration d'un véhicule antique motorisé de type cantine pour les années 2022 à 2025, dans le cadre de la participation du Service de sécurité incendie de Montréal au projet de restauration;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1225361001

CE22 1556

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un remboursement totalisant 28 439,43 \$ à l'Association des Tunisiens aux Amériques pour leurs dépenses liées à l'événement ayant eu lieu le 9 août 2022 au Théâtre de Verdure ;

Association des Tunisiens aux Amériques	Fournisseurs / services	Montants à rembourser
1-	Facture artiste et travail graphique en CAN	4 524,63 \$
2-	FM évènements (artistes)	18 166,05 \$
3-	Radio Maghreb – Publicité	5 748,75 \$
	Total	28 439,43 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1227883004

CE22 1557

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'acte de consentement à la modification cadastrale pour la renumérotation des lots 2 216 560, 2 216 559 et 2 216 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de Réseau Habitation Femmes de Montréal, l'acte de consentement à la modification cadastrale;
- 3- d'approuver le projet d'Addenda 1 modifiant la convention de contribution financière.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1218320003

CE22 1558

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Fondation Émergence inc., pour l'année 2022, afin de soutenir le projet de création d'un lieu d'hommage qui répond aux attentes des citoyens et plus particulièrement ceux membres des communautés LGBTQ2+ dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1229232002

CE22 1559

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la signature d'un engagement de la Ville de Montréal envers la Société de transport de Montréal relatif à la divulgation des conflits d'intérêts et à la confidentialité dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1221019004

CE22 1560

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 4415 rue de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 2 787 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au prix maximal de 7 100 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1220845003

CE22 1561

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 3794, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constitué du lot 1 414 075 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au prix maximal de 8 000 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1220845004

CE22 1562

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, à partir du 1^{er} janvier 2023, le mandat des quatre administrateurs-trices suivants-es au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable :
 - M^e André Goyer, pour une durée de deux ans jusqu'au 31 décembre 2024;
 - M. Benoît Bessette, pour une durée de deux ans jusqu'au 31 décembre 2024;
 - Mme Sherazad Adib, pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2025;
 - Mme Catherine Morency, pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2025;
- 2- de nommer Mme Vanessa Ngalli comme nouvelle administratrice de l'Agence, à compter du 10 octobre 2022, pour une durée de 15 mois jusqu'au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1227999009

CE22 1563

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 3 400 000 \$ pour permettre au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) d'entamer les activités de logistique pour la phase de planification liée à la sécurité de l'événement « 15^e Conférence des parties (COP-15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies » qui se tiendra en décembre 2022;
- 2- d'accepter les revenus qui en découleront conformément aux modalités de remboursements du Cadre sur les coûts de sécurité des événements internationaux majeurs du gouvernement du Canada.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1224336002

CE22 1564

Vu la résolution CA22 22 0271 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 12 septembre 2022;

Vu l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre c. C-11.4);

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une aide financière de 70 000 \$ provenant du Ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes de l'arrondissement du Sud-Ouest pour les années 2022, 2023 et 2024;
- 2- d'accepter ladite subvention;
- 3- de désigner le chef du bureau de projets à titre de mandataire et de signataire pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1226836002

CE22 1565

Vu la résolution CA22 13 0216 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 6 septembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Saint-Léonard de l'aide financière de 480 000 \$ provenant du Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 ».

Adopté à l'unanimité.

30.006 1225057019

CE22 1566

Vu la résolution CA22 09 0218 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 12 septembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du Ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse 2022-2026 ».

Adopté à l'unanimité.

30.007 1226237004

CE22 1567

Vu la résolution CA22 29 0230 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 12 septembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire non récurrent de 62 957 \$ en provenance du Service du matériel roulant et des ateliers vers l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour des travaux d'égout et d'eau potable au garage municipal # 3.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1226936017

CE22 1568

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le versement de crédits supplémentaires de 1 000 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA);
- 2- d'approuver une augmentation de 1 000 000 \$ des budgets en dépenses au SMRA provenant des dépenses contingentes;
- 3- d'autoriser le versement de crédits supplémentaires de 5 000 000 \$ en provenance de la réserve inflation;
- 4- d'approuver une augmentation de 5 000 000 \$ des budgets en revenus et en dépenses au SMRA provenant des surplus affectés (réserve inflation);
- 5- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1225382031

CE22 1569

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif à la lettre déposée le 19 septembre 2022 par le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, M. Aref Salem, relativement à la gestion des centres de tri des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1229579001

CE22 1570

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 57-2016-1 – Règlement modifiant le règlement 57-2016 – Règlement sur le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est, adopté le 17 août 2022 par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1228845002

CE22 1571

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la nomination temporaire, pour une durée indéterminée, de M. Alain Dufort à titre de directeur général de la Ville et la nomination temporaire, pour une durée indéterminée, de M. Marc Labelle à titre de directeur général adjoint - Service aux citoyens, à compter du 28 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1224124006

CE22 1572

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Hervé Logé à titre de directeur de la gestion des actifs du Service de l'eau, dans l'échelle salariale FM10 (123 095 \$ - 153 874 \$ - 184 652 \$), à compter du 3 octobre 2022 ou à une date rapprochée à convenir entre les parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1228044004

CE22 1573

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de madame Marie-France Witty à titre de directrice des stratégies et de la performance au Service de l'eau, dans l'échelle salariale FM10 (123 095 \$ - 153 874 \$ - 184 652 \$), à compter du 3 octobre 2022 ou à une date rapprochée à convenir entre les parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1228044003

CE22 1574

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de monsieur Luc Fortin à titre de directeur à la Direction des projets majeurs du Service de l'eau, dans l'échelle salariale FM11 (134 260 \$ - 167 828 \$ - 201 395 \$), à compter du 3 octobre 2022 ou à une date rapprochée à convenir entre les parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice de Service de l'eau, à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1228044002

CE22 1575

Vu la résolution CA22 240310 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 13 septembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1227128003

Levée de la séance à 10 h 25

70.001

Les résolutions CE22 1541 à CE22 1575 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Caroline Bourgeois
Vice-présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint